

A B S C H R I F T.

---

Ministère des Affaires Etrangères.

No.10165

Annexes: 2.

N o t e V e r b a l e.

Le Ministère des Affaires Etrangères a l'honneur de faire parvenir ci-joint à la Légation d'Allemagne la lettre No.45240 du Ministère de la Justice, adressée à cette Légation et qui a trait à la décision du Gouvernement de céder à l'Ecole Archéologique Allemande un terrain sis à l'angle des rues Lykiou et Righillis, ainsi que le No. du Journal Officiel contenant la loi y relative.

Athènes, le 25 septembre 1929.

A la Légation d'Allemagne

E N V I L L E.